

Recherches sociographiques



Roch DENIS (dir.), *Québec : dix ans de crise constitutionnelle*

Raymond Hudon

Volume 32, Number 3, 1991

Femmes et reproduction

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056649ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056649ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hudon, R. (1991). Review of [Roch DENIS (dir.), *Québec : dix ans de crise constitutionnelle*]. *Recherches sociographiques*, 32(3), 468–470.

<https://doi.org/10.7202/056649ar>

nement Trudeau n'a pas reculé devant la reconnaissance constitutionnelle d'appartenances collectives des individus — à preuve: les femmes, les jeunes, les handicapés, les minorités linguistiques —, sauf quand il s'agit de l'appartenance nationale des Québécois (p. 26). Or, la Charte des droits est d'abord et avant tout basée sur des droits individuels et ceux qu'on désigne comme collectifs sont plutôt des droits accordés aux personnes identifiées à certains groupes, d'où les appartenances citées plus haut. Ces droits « collectifs » ne doivent pas être confondus avec ceux qui renvoient à l'existence d'une communauté à laquelle on reconnaît des droits en tant qu'entité collective. De ce point de vue, on a reconnu les droits des autochtones sans en donner un réel contenu en 1982, mais on s'est toujours refusé d'en reconnaître de semblables à la communauté québécoise. Pour la clarté du débat, il faut éviter de confondre le droit à l'égalité des handicapés et d'hypothétiques droits de la communauté québécoise qui auraient des répercussions sur ses propres institutions politiques.

Parlant du changement de la conjoncture au cours des années qui ont suivi l'accord Meech-Langevin, Pierre Fournier écrit: « Si on avait voulu provoquer délibérément l'échec de l'Accord, on n'aurait pu faire mieux que de suggérer un processus de ratification de trois ans. » (p. 97.) Cela laisse entendre qu'on a pris une décision en 1987 quant au délai maximal de ratification. Or, il n'en est rien. Dans le *Canada Bill*, il est prévu que, lorsqu'un amendement nécessite la formule « 7 provinces et 50 % de la population », le délai maximal est de trois ans, et lorsqu'il faut la règle de l'unanimité, il n'y a pas de terme à la procédure. Avec Meech, on s'est conformé à la constitution. Compte tenu qu'il s'agissait d'un ensemble dont certains éléments nécessitaient l'unanimité et d'autres le « 7 et 50 % », la constitution a été interprétée de la façon suivante: l'unanimité en, au plus, trois ans, au plus. On pourrait plutôt dire qu'avec ces règles, tout se passe comme si Trudeau avait veillé à ce que les amendements à son œuvre soient rarissimes.

En somme, ce livre est utile pour qui veut comprendre de la conjoncture politique de 1987 à 1990 et suivre l'évolution du dossier constitutionnel. La présentation qui est faite témoigne des qualités discursives de l'auteur et d'une bonne maîtrise de l'état des forces au Canada et au Québec. Il s'agit d'une autopsie approfondie de la dépouille, mais je ne suis pas certain qu'on apporte une réponse directe à la question qui apparaît en sous-titre de l'ouvrage: *La souveraineté est-elle inévitable?*

Gérard BOISMENU

*Département de science politique,
Université de Montréal.*

Roch DENIS (dir.), *Québec: dix ans de crise constitutionnelle*, Montréal, VLB éditeur, 1990, 310 p.

Alors qu'on est porté à croire que la majorité des citoyennes et citoyens canadiens ne veulent absolument plus rien savoir du sempiternel débat constitutionnel, ce dernier se retrouve encore au sommet de l'ordre du jour politique de ce pays. Depuis le « rejet » de l'Accord du lac Meech en juin 1990, les publications ne cessent de se multiplier: rapports proposant rien de

moins que la solution de compromis vivement souhaitée; analyses par lesquelles on espère découvrir les explications « clefs en main » des revers répétés des dernières décennies. Inspiré d'ambitions plus modestes, le dossier qu'a monté Roch Denis devient la « double crise, constitutionnelle et nationaliste », qui a marqué les dix années suivant l'échec référendaire du 20 mai 1980. À l'aide un choix de nombreux textes et documents (70), l'objectif est « de reconstituer [...] la suite des principaux événements et de réunir en un même volume les documents programmatiques, résolutions, déclarations, législations ou analyses qui ont ponctué la crise et dont la dispersion rend souvent l'accès laborieux ». (P. 10.)

L'objectif ne peut être que louable et le travail de l'auteur, utile. Il est souvent pénible, en effet, de retracer des documents épars quand se présente le besoin de faire le point sur une série d'événements ou sur une période historique plus ou moins importante. L'usager se serait cependant senti plus en sécurité si quelques précautions avaient été prises.

L'inquiétude est sans fondement, mais le doute sur la représentativité des textes et le besoin de la vérifier rassemblés, ne sont pas du tout éliminés. Tout d'abord, il faut déplorer que dans la plupart des cas, les pièces soient reproduites sous forme d'extraits. En fait, seulement 6 des 70 pièces sont apparemment données dans leur version intégrale. Sans doute n'a-t-on éliminé que le seul superflu, mais le « lecteur n'en a aucunement l'assurance. Il en est d'autant moins sûr que le responsable de la publication s'est montré très avare de « notes introductives » et d'explications sur son choix des documents et leur mise en contexte. De telles notes, auxquelles nous nous permettons d'assimiler le très bref avant-propos de deux pages, n'occupent au total que 11 des 310 pages du livre.

On s'empressera sans doute de faire ressortir que la mise en contexte est adéquatement assurée de deux façons : d'un côté, par les « Statistiques électorales du Québec 1970-1989 » compilées par Pierre DROUILLY pour les six élections générales tenues durant la période et pour le référendum de 1980 (p. 32-37); de l'autre, par des « Repères chronologiques, 1960-1990 » (p. 11-31). Il faut malheureusement signaler que ces repères contiennent quelques erreurs que nous n'avons pas spécialement cherchées. C'est le 11 juin 1983, et non le 12, que Brian Mulroney a remplacé Joe Clark comme chef du Parti conservateur; c'est le 1^{er} novembre 1987, et non le 2, que René Lévesque est décédé. Il faut aussi souligner que ces repères chronologiques ne suffisent peut-être pas aux personnes qui auraient besoin de plus que de se faire rafraîchir la mémoire.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur le titre même du dossier. L'avant-propos par le bien de crise « constitutionnelle et nationaliste », mais le titre n'évoque que la seule crise constitutionnelle. Pourtant, la nature des documents rassemblés laisse l'impression d'une crise au moins aussi importante du nationalisme québécois. Il faut en effet constater que deux parties des trois qui composent le volume, sont consacrées à la question même du nationalisme : la première (p. 39-100), « aux lendemains du référendum, aux différentes phases de la crise dans le Parti québécois et à la remontée du nationalisme »; la troisième (p. 257-306), « à l'expression de points de vue sur l'état actuel et les perspectives du nationalisme québécois ».

L'opinion peut ainsi surgir que la crise constitutionnelle actuelle découle peut-être justement de l'état de crise du nationalisme québécois; il est au moins plausible de penser que, pour un bon moment, l'urgence de régler le problème du Québec fut sentie moins pressante. En réalité, le report du règlement constitutionnel a permis de réaliser que les enjeux s'étaient sensiblement déplacés vers le reste du pays.

Il n'est pas question de reprocher au responsable du dossier d'avoir négligé de faire ce qu'il n'avait pas l'intention de faire. Toutefois, il est impossible de ne pas remarquer les insuffisances de son entreprise. En donnant à sa publication une portée strictement minimale, il a pris le risque de la voir demeurer d'utilité limitée, se trouvant pratiquement réservée aux « initiés » déjà bien informés et aptes à formuler une opinion sur le déroulement des événements. En ne se prêtant pas au jeu des interprétations explicites, Roch DENIS a sans doute fait preuve de prudence, mais il a probablement réduit son travail « pédagogique » à la zone de l'indiscutable.

Raymond HUDON

*Département de science politique,
Université Laval.*

Jean-François CARDIN, *Comprendre Octobre 1970: le F.L.Q., la crise et le syndicalisme*, Montréal, Méridien, 1990, 226 p.

Jean-François Cardin, historien de formation, a d'abord entrepris, en vue d'un mémoire de maîtrise (Université de Montréal, 1985), une recherche sur Octobre 1970 sous l'angle des mouvements sociaux dans la société québécoise de cette période. De façon plus spécifique, il y met en interaction, entre eux et avec les gouvernements (Québec et Ottawa) au moment de la Crise d'octobre, le Front de libération du Québec (F.L.Q.) et le mouvement syndical. Avec le livre *Comprendre Octobre 1970*, il présente « une version retravaillée [...] mais non diluée quant au fond » de ce mémoire. L'auteur se situe dans le prolongement de ceux qui se sont déjà penchés sur la question, tels François CYR et Rémi ROY (*Éléments d'histoire de la F.T.Q. : la F.T.Q. et la question nationale*, 1981) ou Louis FAVREAU et Pierre L'HEUREUX (*Le projet de société de la C.S.N. de 1966 à aujourd'hui*, 1984).

Comprendre Octobre 1970 dégage les éléments essentiels d'une période « chaude » de notre histoire, d'autant plus difficile à cerner qu'il s'agit d'une page fort récente et particulièrement intense pour les regroupements sociaux. Cardin ne perd pas de vue que cette époque, généralement reconnue comme celle de « la radicalisation du mouvement syndical » et de « la politisation des relations de travail », est marquée par de nouvelles pratiques syndicales et l'élaboration d'un projet de société. Tout en se situant en continuité analytique par rapport à ses prédécesseurs, il se concentre cependant de façon plus précise autour de cinq propositions qui constituent autant de chapitres.

a) Le F.L.Q. n'est pas un épiphénomène : son idéologie, qui d'année en année s'articule autour d'une position nationaliste de plus en plus socialisante, le rapproche des travailleurs et de leurs syndicats ; sa composition et sa pensée s'apparentent au courant de gauche, courant sociopolitique nouveau et significatif dans la société québécoise, notamment dans les syndicats, chez les intellectuels et les étudiants, etc. ; son ouverture stratégique aux syndicats, en dépit d'une critique virulente du « syndicalisme d'affaires », en fait un phénomène qui, si petit soit-il, se situe dans une mouvance sociale réelle et non en extériorité ou à contre-courant.